



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 02 JUIN 2022

Le jeudi 02 juin 2022 à 09 heures 45, les membres de l'association « Fédération nationale des institutions de santé et d'action sociale d'inspiration chrétienne », dont le siège social est à Paris 6^{ème}, 3 rue Duguay-Trouin, se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de l'Association Chemins d'Espérance – Enclos Rey – 57, rue Violet – 75015 PARIS.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

M. Alain Rondepierre préside la séance en sa qualité de président de l'association ; M. Christian Maujean est secrétaire de séance en sa qualité de trésorier de l'association.

Le président constate que la CORREF, membre de droit, est représentée et que les membres présents et représentés sont au nombre de 47 soit au moins la moitié des membres de la Fédération qui comptabilise 93 adhérents au total. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle le programme de la journée, l'Assemblée générale est fixée en début de matinée en même temps que la session annuelle de la Fnisasic qui se tient sur deux journées les 1^{er} et 2 juin 2022 :

08 h 45	Accueil
09 h 30	Temps spirituel
09 h 45	<u>Assemblée Générale Ordinaire :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2021,➤ Rapport moral et d'activités de l'année 2021,➤ Rapport financier, approbation des comptes de l'exercice 2021 et affectation du résultat,➤ Quitus au conseil d'administration,➤ Renouvellement des membres du Conseil d'Administration,➤ Projet stratégique de la FNISASIC,➤ Débat,➤ Cotisations 2023.
11 h 30	Reprise de la 2^{ème} journée de la session sur le thème : « le droit de mourir dans la dignité ».
16 h 30	Conclusion

Le dossier remis aux participants comprend :

- La liste des participants,
- Les feuilles pour les temps spirituels des deux journées,
- L'ordre du jour,
- Les fondements du projet stratégique de la Fnisasic,
- Les objectifs stratégiques et plan d'actions de la Fnisasic,
- La feuille d'évaluation de la journée
- Le bulletin d'adhésion 2022 à la Fnisasic.

Les documents tels que :

- La convocation,
- L'ordre du jour,
- Le bulletin d'inscription à la Session/Assemblée Générale,
- La procuration,
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03 juin 2021,
- Le rapport financier 2021,
- Le bilan 2021,
- Le compte de résultat 2021,
- Le bulletin d'adhésion 2022 à la Fnisasic,

ont été adressés par mail aux adhérents trois semaines avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Résolution 1

Alain Rondepierre, président, fait part du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue l'année dernière, le 03 juin 2021.

>>Il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 2

Alain Rondepierre, président, donne lecture du rapport moral et d'activités de l'année 2021.

>>Il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 3

Christian Maujean, trésorier, donne lecture du rapport financier, présente le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2021. Le résultat de l'exercice 2021 est affecté au report à nouveau.

>>Les trois documents sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 4

Il est donné quitus au conseil d'administration.

>>Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 5

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateurs de Bertrand DECOUX, Christian MAUJEAN, Martin QUERCY et Sœur Marie-Reine SORDOILLET pour une durée de 3 ans. Ceux-ci expireront lors de l'Assemblée générale de 2025 qui se prononcera sur l'exercice 2024.

Sœur Jeanne-Marie DESOUCHES ayant cumulé plusieurs mandats d'administratrice au sein de la Fnisasic, elle est proposée en tant qu'invitée permanente.

Sont démissionnaires, Nathalie ABIHSSIRA, Dominique BUET, Matthieu LEJEUNE, Léa MORIZE, Christine SCHEUCH. Le Président les remercie pour leur participation active aux travaux de la FNISASIC.

Sont proposés en qualité d'administrateurs, Michel BILLEAU, président de la FICSA et Pascal d'HALLUIN, directeur général de la FASSIC.

Daniel SPECKEL qui était invité permanent en qualité de représentant de la FEP est proposé en qualité d'administrateur en tant que représentant des centres de santé en remplacement de Léa MORIZE.

>>La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 6

Alain Rondepierre fait lecture des deux documents suivants : les objectifs stratégiques et le plan d'actions de la Fnisasic ainsi que les fondements du projet stratégique de la Fnisasic. Un débat s'ensuit au sein de l'Assemblée.

Résolution 7

Il est proposé à l'Assemblée Générale de reconduire en 2023 le tarif des cotisations appliqué en 2022.

>>Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Conclusion

Le Président remercie toutes les personnes présentes : l'Association Chemins d'Espérance ainsi que le personnel de l'Enclos Rey pour leur accueil, les administrateurs et les adhérents de la Fnisasic, les participants à ces deux journées ainsi que les intervenants et les partenaires.

La séance est levée à 11 h 15.

Suite à l'Assemblée Générale, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et le secrétaire de séance.

A l'issue de l'Assemblée Générale, la session sur le thème : « **le droit de mourir dans la dignité** » reprend son cours.

La journée s'est terminée à 16 h 30.

Le secrétaire

Le président

Christian Maujean

Alain Rondepierre